République française - Département du Tarn

Délibérations du conseil municipal de la Commune de Saint Lieux les Lavaur

Nombre de membres	Séance du mardi 20 octobre 2026
Membres en exercice : 15 **Présents** : 11 **Votants** : 14 Pour : **14** Contre : **0** Abstention : **0** **Date de la convocation :** 15 octobre 2026	**Le vingt octobre deux mille vingt-six à 20 heures 00** le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire. **Présents** : Monsieur Gilles CORMIGNON, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Madame Laetitia LARTIGUE, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX **Représentés** : Monsieur Daniel ARMENGAUD représenté par Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Franck BRETEAU représenté par Madame Laetitia LARTIGUE, Madame Adeline MOULIS représentée par Monsieur Xavier BOULARD **Excusée** : Madame Nathalie CAUWET **Secrétaire de séance** : Madame Sandrine ODON
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture **le** 22 OCT. 2026 et publication **le** 22 OCT. 2026	

Délibération n° DE_67_2026
Objet :
BP Commune 2026 - Subventions aux associations

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le budget primitif 2026 de la Commune a été approuvé par délibération n° DE-33-2026 du 28 avril 2026.
La commission « vie scolaire et associative » s'est réunie le 08 octobre 2026 pour étudier les dossiers de demande de subventions et déterminer les montants alloués à chaque association.
Mme Chloé SOULAYRAC-GELIS, vice-présidente de la commission « vie scolaire et associative » présente les propositions de subventions pour l'année 2026.

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'exposé de M. le Maire ;
- Vu la délibération de vote du budget primitif 2026 de la Commune ;
- Considérant qu'il convient de voter le détail des subventions attribuées aux associations pour 2026 ;

et après avoir délibéré, par 14 voix pour,

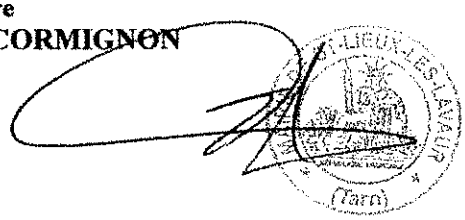
Date de transmission de l'acte: 22/10/2026
Date de reception de l'AR: 22/10/2026
081-218102614-DE_67_2026-DE
AGEDI

- Approuve la ventilation des subventions aux associations pour l'année 2026 telle qu'elle a été proposée :

Associations	Subventions attribuées
la Léoncienne	1 000 €
association de la Chasse	200 €
le Club des Aînés ruraux (St-Lieux-lès-Lavaur, Lugan et Saint-Jean-de-Rives)	700 €
au Cœur du Patrimoine Léoncien	700 €
le Comité des Fêtes	1 500 €
le Vélo Club	150 €
Gym, Giroussens/St-Lieux	200 €
d'Estèlas	500 €
Passarèla de San Lionç	150 €
les Musiques en Herbe	300 €
le Souvenir Français	100 €
TOTAL	**5 500 €**

- Demande à M. le Maire d'informer le comptable de la collectivité de cette décision.
- Habilite M. le Maire à verser les montants attribués à chaque association et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



La secrétaire de séance
Madame Sandrine ODON



Date de transmission de l'acte: 22/10/2026
Date de reception de l'AR: 22/10/2026
081-218102614-DE_67_2026-DE
A G E D I